

Présences : 48 présences

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.	2
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 209e assemblée générale tenue le 5 avril 2022.	2
4.1 Suites au procès-verbal.	2
5. Informations	2
5.1 CRT	2
6. Présentation de rapports.	3
6.1 Rapport d'activité de l'exécutif (2021-2022).	3
7. Loi 101 appliquée au cégep.	3
8. Remplacements en Sciences humaines.	6
9. Grève climatique.	6
10. Mode des AG et Guide pour les présidences	8
11. Assurances collectives pour les chargé.es de cours	8
12. Élections	8
12.1 Nomination d'un.e président.e d'élections, d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateur.es.	8
12.2 Élections aux comités institutionnels.	8
12.4 Élections et nominations sur les comités syndicaux.	12
13. Divers	14
14. Levée de l'assemblée.	14

La présidence fait son mot de bienvenue, rappelle que l'année a été particulière et remercie les membres de leur présence.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 210.1

« Il est proposé de nommer Marilyn Ouellet à la présidence d'assemblée. »

Julie Dionne propose et Josée Morais appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 210.2

« Il est proposé d'accepter la nouvelle membre suivante :

- *Hélène Laplante Dubois (Langues modernes).* »

Julie Dionne propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 210.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Michèle LeRisbé propose et Noémi Roy appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 209e assemblée générale tenue le 5 avril 2022.

Résolution 210.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 209e assemblée générale tenue le 5 avril 2022 tel que présenté. »

Josée Morais propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4.1 Suites au procès-verbal.

Aucun suivi n'est présenté.

5. Informations.

5.1 CRT.

Jean-Luc Filion aborde le CRT tenu le 30 mai. Lors de ce CRT, une demande a été faite afin que le taux de remboursement du kilométrage soit revu étant donné l'inflation actuelle et le fait que le taux actuel avait été établi en 2011. Le taux recommandé par l'Agence du Revenu du Canada pour 2022 est de 0,61 cents du kilomètre. La direction discutera de ce dossier en régie. Une demande a aussi été faite afin que le remboursement soit rétroactif jusqu'en janvier 2022. Un suivi sera fait dès qu'une décision sera prise.

Une membre précise que la hausse du remboursement s'appliquerait dans toutes les instances où des remboursements sont accordés pour les déplacements.

6. Présentation de rapports.

6.1 Rapport d'activité de l'exécutif (2021-2022).

Julie Dionne rappelle que le rapport n'avait pas pu être présenté lors de la dernière AG. Elle présente la vidéo qui est aussi disponible sur le site du SPECS.

Julie Dionne présente la recommandation :

Recommandation 1

« Que l'assemblée du SPECS-CSN reçoive le rapport de l'exécutif pour l'année 2021-2022. »

Résolution 210.5

« Il est proposé que l'assemblée du SPECS-CSN reçoive le rapport de l'exécutif pour l'année 2021-2022. »

Catherine Ladouceur propose et Martin Barette appuie.

Adoptée à l'unanimité.

7. Loi 101 appliquée au cégep.

Mathieu Poulin-Lamarre trace d'abord un portrait de la situation. Il expose un bref historique du projet de loi 96 lié à la loi 101. Il mentionne qu'un mouvement s'est mis en branle dans les derniers mois afin de demander à ce que le projet de loi 96 prévoie que la loi 101 soit appliquée dans les cégeps. Il explique certains facteurs appuyant cette idée : beaucoup d'argent est envoyé dans les cégeps anglophones compte tenu du poids démographique de cette communauté, la langue des études influence la langue utilisée dans la vie, le contact avec la culture francophone au collégial est important, une concurrence est observée entre les établissements francophones et anglophones, les cégeps anglophones sont en forte croissance, les cégeps anglophones dépassent les devis, certains étudiant.es anglophones ne peuvent pas accéder aux cégeps anglophones parce que les étudiant.es francophones sont sélectionnés avant eux, etc. Certains éléments se positionnant contre cette idée ont été mentionnés aussi : l'application de la loi 101 au collégial limiterait la fréquentation aux « ayant droit » (donc beaucoup moins de personnes qu'actuellement) ce qui entraînerait des pertes d'emploi pour les enseignant.es, elle entraînerait aussi une restriction des libertés et des choix des étudiant.es, beaucoup d'éléments sont inconnus quant aux conséquences de l'application, l'application pourrait entraîner une réduction majeure des ETC (perte d'emploi de précaires et MED). Un midi-discussion a été organisé le 17 mai dernier et les arguments pour et contre ont été envoyés aux membres dans les derniers QLP. Historiquement, la FNEEQ n'était pas favorable à l'application de la loi 101 dans les cégeps. Toutefois, 36 syndicats enseignants ont voté en faveur de l'application. Les syndicats des cégeps anglophones parlent ouvertement de désaffiliation en ce moment si la FNEEQ approuve l'application de la loi 101 dans les cégeps. Cela pourrait donc créer une crise interne à la FNEEQ.

Mathieu Poulin-Lamarre présente trois propositions possibles pour nourrir l'assemblée, dont une adoptée dans d'autres cégeps. L'assemblée sera ensuite libre de proposer ou non l'une ou l'autre de ces propositions, car l'exécutif n'en présente aucune formellement.

Mathieu Poulin-Lamarre présente la recommandation suivante :

Recommandation 2

« *Qu'une période de plénière de 30 minutes soit accordée afin de discuter de cet enjeu.* »

Catherine Ladouceur propose et Martin Barette appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Un membre prend ensuite la parole et fait une présentation en faveur de l'adoption de la loi 101 dans les cégeps. Sa présentation avait été envoyée dans un QLP préalablement à l'AG. Il expose des données et arguments et soutient que le projet de loi 96 ne résoudra pas la problématique actuelle de surfinancement des cégeps anglophones puisqu'il ne fera que limiter la croissance actuelle sans réduire le nombre d'étudiant.es déjà présents dans ces cégeps. Il rappelle que le mouvement en branle actuellement n'est pas marginal et appelle à l'appui des membres de l'assemblée. Il soutient également que l'apprentissage de l'anglais ne doit pas passer par le cégep et peut très bien se faire autrement dans la société québécoise.

Un membre souligne qu'il aurait été intéressant qu'une présentation aussi détaillée soit faite par rapport à l'autre côté de la médaille. Il déplore le fait que les minorités (les gens qui sont anglophones, allophones ou contre l'adoption de la loi 101 dans ce cas) sont souvent silencieuses et ne viendront pas se prononcer sur la question. Il pense qu'il faudrait faire une étude beaucoup plus approfondie de la question avant de se prononcer. Il craint que l'adoption de la loi 101 crée une plus grande division dans la société, donc il se positionne contre.

La présidence rappelle le processus de réflexion qui a été proposé par l'exécutif préalablement à l'AG (midi-discussion et informations dans les QLP). Les membres contre l'application de la loi 101 auraient donc eu la possibilité de préparer eux aussi une présentation. Elle rappelle aussi que l'exécutif ne s'est pas positionné et ne souhaite pas diriger l'opinion de l'AG.

Plusieurs membres expriment ensuite leurs points de vue pour et contre l'application de la loi 101 dans les cégeps. Certains croient que l'application de la loi 101 n'est pas le bon moyen de protéger le fait français. D'autres s'appuient sur leur vécu et leur expérience personnelle pour favoriser le libre-choix. Certains soulignent que le débat dépasse largement la question syndicale et qu'il serait important d'éviter la division. Certains mentionnent que les niveaux primaire et secondaire doivent aussi être revus afin d'améliorer l'enseignement du français. Certains soulignent que la culture anglo-saxonne est très dominante étant donné les plateformes numériques. Certains pensent que le statu quo serait la pire solution. Certains expliquent que les francophones peuvent aussi se sentir comme une minorité en Amérique du Nord, d'où l'importance qu'ils accordent à la protection de leur langue et de leur culture. Un malaise est exprimé par rapport au fait que les études collégiales soient amalgamées avec les niveaux primaire et secondaire alors que le collégial fait partie des études supérieures. Certains déplorent qu'aucune étude ne soit faite sur l'application de cette loi. Certains soulignent que notre vote sera surtout un message envoyé, car le projet de loi 96 est déjà passé. Certains soutiennent que le problème majeur se trouve dans le manque de formation en français pour les anglophones au primaire et au secondaire. Certains mentionnent que la culture francophone est aussi défendue dans les cégeps anglophones par nos collègues qui enseignent dans ces cégeps et que des nuances régionales doivent être faites puisque la situation est surtout inquiétante à Montréal. Certains soulignent que les anglophones des générations actuelles sont devenus bilingues pour la plupart.

Certains membres demandent des éclaircissements pour bien distinguer la loi 101 et la loi 96.

Noémi Roy propose la recommandation d'abstention présentée plus tôt par l'exécutif :

Considérant que le SPECS soutient les principes suivants :

1. La langue française est la langue officielle et commune des Québécoises et des Québécois.
2. Il est essentiel de prendre des moyens de promouvoir et de valoriser la langue et la culture francophones au Québec.
3. L'application de la loi 101 au collégial aurait des impacts considérables sur le réseau collégial, particulièrement sur nos collègues qui enseignent dans les cégeps anglophones.
4. Il existe d'autres moyens que l'application de la loi 101 au collégial pour promouvoir et valoriser la culture et la langue francophones au Québec.

Recommandation 3

« Le SPECS demande à la FNEEQ de se pencher sur la question afin de trouver des moyens de concilier la promotion et la valorisation de la culture et de la langue francophones et la protection des emplois des membres de la FNEEQ. »

Résolution 210.6

« Il est proposé que le SPECS demande à la FNEEQ de se pencher sur la question afin de trouver des moyens de concilier la promotion et la valorisation de la culture et de la langue francophones et la protection des emplois des membres de la FNEEQ. »

Catherine Ladouceur propose et Martin Barette appuie.

Des avis favorables et défavorables sont exprimés. Quelques informations nouvelles sont apportées.

Le vote secret est demandé sur la proposition.

Jean-Thomas Courchesne agit à titre de directeur des élections, Annie-Chantal Guibord et Jupiter Nahkla agissent comme scrutateurs et scrutatrices.

La proposition est adoptée à la majorité (25 pour, 19 contre, 4 abstentions).

Jean-Thomas Courchesne propose la recommandation suivante :

Recommandation 4

« Que les bulletins de vote soient détruits au plus tard 7 jours ouvrables après la tenue de l'AG. »

Résolution 210.7

« Il est proposé que les bulletins de vote soient détruits au plus tard 7 jours ouvrables après la tenue de l'AG. »

Michèle LeRisbé appuie

Adoptée à l'unanimité.

La présidence explique le processus médiatique qui suit l'adoption de cette résolution. Elle souligne que le vote a été serré et rappelle que la discussion se poursuivra ainsi que la recherche de solutions en lien avec les enjeux abordés.

8. Remplacements en Sciences humaines.

Jean-Luc Filion explique que l'exécutif négocie actuellement avec la partie patronale une entente de répartition des remplacements en Sciences humaines. Il rappelle que les discussions sur les cours multidisciplinaires et complémentaires ont donné lieu à une révision des pratiques afin de rendre l'attribution plus transparente, prévisible et uniforme. Ce processus a aussi permis de revoir les pratiques en ce qui concerne l'attribution des remplacements en Sciences humaines. L'objectif était de favoriser les enseignant.es précaires de longue date afin qu'ils puissent obtenir un temps plein annuel. Jean-Luc Filion explique les objectifs et contraintes rencontrés pendant la négociation. Si aucune entente n'a lieu, les dispositions de la convention s'appliqueront. Il présente les avantages et les inconvénients d'avoir une entente ou de ne pas en avoir.

Il présente la recommandation suivante :

Recommandation 5

1. Considérant l'entrée en vigueur récente d'une entente de répartition des cours multidisciplinaires ;
2. Considérant que la Convention collective permet aux parties de s'entendre sur des modalités d'attribution des remplacements qui diffèrent de celles prévues ;
3. Considérant notre volonté de favoriser le temps complet des précaires ayant déjà cumulé plusieurs années d'ancienneté ;
4. Considérant l'absence de règles claires pour la gestion des remplacements de certains cours multidisciplinaires ;
5. Considérant certaines erreurs passées survenues dans l'attribution des cours et des remplacements et causées par la présence de pratiques variant selon le contenu et l'ampleur de la tâche ainsi que le moment du remplacement ;
6. Considérant l'ajout à la clause 5-4.19 de la Convention, rendant dorénavant possible de scinder une tâche d'enseignement afin de favoriser l'atteinte du temps complet ;
7. Considérant la résolution 208.06 mandatant les représentants du SPECS-CSN de négocier un modèle de gestion des remplacements des cours multidisciplinaires en Sciences humaines transparent, prévisible et uniforme, en tenant compte des niveaux de priorité des personnes précaires dans le programme de Sciences humaines.

Résolution 210.8

« Il est proposé que l'Assemblée générale mandate les représentants du SPECS-CSN pour négocier une entente qui prévoit que les cours multidisciplinaires du programme de Sciences humaines pour lesquels il doit y avoir un remplacement soient attribués selon la liste de priorité des cours multidisciplinaires lorsqu'un tel remplacement impliquerait un engagement externe. »

Steve McKay propose et Sandra Ledoux appuie.

Adoptée à l'unanimité.

9. Grève climatique.

Clémence Trudel, membre du Comité environnement, présente le projet de Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique. Elle parle du projet *La planète s'invite au parlement* et du mouvement de mobilisation qui y est associé. Dans la sphère publique, le sujet de la crise climatique peut difficilement être évité maintenant étant donné les impacts de ce mouvement. Clémence souligne que malgré ce mouvement de mobilisation, les actions demeurent insuffisantes et une plus grande mobilisation est nécessaire. Elle rappelle quelques conséquences des changements climatiques. Elle mentionne le plus récent rapport du GIEC qui soutient que l'humanité se dirige vers d'encore plus grands changements liés au climat. Elle souligne l'augmentation de l'éco-anxiété et le besoin d'agir que ressentent plusieurs

personnes. Elle présente la grève sociale comme un bon moyen d'agir pour forcer l'État à proposer des changements concrets. Elle rappelle que, pour limiter les impacts négatifs d'une grève sociale pour les syndicats, il faut que la grève soit adoptée par un grand nombre de syndiqués. TJC propose de bannir les énergies fossiles et de taxer massivement la richesse pour réinvestir dans les programmes sociaux et les services publics. L'objectif serait de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré.

Elle présente la recommandation suivante :

1. Considérant que la question environnementale est une question syndicale, en ce sens que les enjeux environnementaux actuels mettent la planète en péril et qu'il n'y a pas de travail possible sur une planète morte ;
2. Considérant que les conséquences graves du dérèglement climatique au Québec et au Canada augmentent rapidement (inondations, feux de forêt, sécheresses, décès liés aux canicules, maladies, fragilisation des infrastructures, perte de la biodiversité, etc.) ;
3. Considérant qu'une augmentation de deux degrés de la température planétaire comporte le risque grave que le dérèglement climatique s'emballé de façon exponentielle ;
4. Considérant l'incapacité des gouvernements à proposer un plan crédible qui permettrait l'atteinte de la carboneutralité dans des délais compatibles avec la protection de la vie sur Terre ;
5. Considérant que la crise COVID-19 a mis en lumière que la lenteur d'un gouvernement à agir en prévention et à écouter la science a des conséquences sur la vie ;
6. Considérant la possibilité d'utiliser la défense de nécessité et de s'appuyer sur l'arrêt Saskatchewan (Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan, 2015 CSC 4) pour faire reconnaître en Cour le droit à la grève climatique ;
7. Considérant qu'un mouvement syndical de grève climatique se met en place au Québec pour l'automne 2022.

Recommandation 6

« Que le SPECS convoque une assemblée extraordinaire avant le 15 septembre 2022 lors de laquelle les membres évalueront la pertinence de se joindre au mouvement international de grèves contre l'inaction climatique. »

Catherine Ladouceur propose et Jupiter Nahkla appuie.

Jean-Luc Filion mentionne qu'une pétition a permis de recueillir 100 noms en appui moral à la proposition. Il est rappelé que la pétition portait sur la proposition (non sur les considérants).

Des questions d'éclaircissement sont posées. Il est mentionné qu'en 2019, une journée de grève avait été votée dans un contexte semblable. Il est aussi mentionné qu'aucune démarche n'a été faite auprès de la direction, car le plan de TJC reste secret pour l'instant.

Un membre demande qu'un point soit apporté au sujet du télétravail en lien avec l'environnement lors de la prochaine AG.

La présidence rappelle qu'un midi-discussion a lieu ce midi pour continuer la discussion sur la question de l'environnement et du projet de TJC.

Certains membres aimeraient avoir des précisions sur les moyens pour bannir les énergies fossiles. Certains soulignent aussi que des initiatives locales devraient être prises pour favoriser certains moyens. Certains demandent qu'un mouvement commun avec la direction soit proposé pour éviter la grève.

Une recommandation sera proposée par le SPECS au Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie pour inviter tous les syndiqué.es de la CSN en Estrie à se positionner en faveur du mouvement.

Un membre rappelle aussi la journée du 1er mai, en 2015, qui avait permis un mouvement social important.

Certains membres demandent que d'autres possibilités que la grève soient proposées, que des moyens plus concrets soient proposés.

Jean-Luc Filion mentionne que le mouvement étudiant a été affecté par la pandémie et que la structure syndicale de la FNEEQ-CSN pourrait servir de remorque pour créer un mouvement, qui serait d'ailleurs intersyndical. Il souligne aussi que le Front commun pour la transition énergétique a produit un document, *Québec zen*, qui détaille les deux recommandations de TJC pour ceux qui souhaitent avoir plus de précisions.

Résolution 210.9

« Il est proposé que le SPECS convoque une assemblée extraordinaire avant le 15 septembre 2022 lors de laquelle les membres évalueront la pertinence de se joindre au mouvement international de grèves contre l'inaction climatique. »

Le vote est demandé sur la proposition.

Adoptée à la majorité.

Une membre demande à l'exécutif de prévoir rapidement la date de l'AG afin que les membres puissent la mettre à leur agenda.

10. Mode des AG et Guide pour les présidences

Ce point est reporté à une AG ultérieure.

11. Assurances collectives pour les chargé.es de cours

Ce point est reporté à une AG ultérieure.

12. Élections

12.1 Nomination d'un.e président.e d'élections, d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateur.es.

« Julie Dionne est proposée comme présidente d'élection et Evelyne Letendre comme secrétaire d'élections. Jupiter Nahkla et Annie-Chantal Guibord sont proposés comme scrutateurs/scrutatrices. »

Jolyane Arsenault propose et Michèle LeRisbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Élections aux comités institutionnels.

I-02 : CÉ (Commission des études)

- **Famille des Sciences humaines**
(remplacement d'Antonin-Xavier Fournier jusqu'en janvier 2023)

Ouverture de la période de mise en nomination :

Antonin-Xavier Fournier propose Christophe Allaire-Sévigny. Il accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Christophe Allaire-Sévigny est élu par acclamation.

- **Base individuelle, pour le personnel enseignant**
(remplacement – mandat d'un an jusqu'en juin 2023)

Ouverture de la période de mise en nomination :

Steve McKay propose Maria Chelkowska. Elle refuse.

Annissa Laplante propose Jean-François Létourneau. Il refuse.

Annissa Laplante propose Michèle LeRisbé. Elle accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Michèle LeRisbé est élue par acclamation.

- **Famille des techniques de l'administration**
(mandat de 2 ans jusqu'en juin 2024)

Ouverture de la période de mise en nomination :

Yvon St-Jean propose Stéphane Adam. Stéphane Adam avait accepté le poste, mais l'exécutif n'a pas reçue la procuration. Il devra donc envoyer sa procuration en en bonne et due forme.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Stéphane Adam est élu par acclamation.

- **Famille des Sciences de la nature**
(remplacement de Nicolas Caron – mandat de 2 ans jusqu'en juin 2024)

Ouverture de la période de mise en nomination :

Une procuration en bonne et due forme a été reçue pour Ghislin Chabot.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Ghislin Chabot est élu par acclamation.

I-03 : CA (Conseil d'administration) (un mandat de 3 ans)

Ouverture de la période de mise en nomination :

Chantal Gauvreau propose Josée Lange. Elle accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Josée Lange est élue par acclamation.

I-04 : Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire
(deux mandats de deux ans jusqu'en juin 2024)

○ **Secteur A**

Ouverture de la période de mise en nomination :

Steve McKay propose Maria Chelkowska. Elle accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Maria Chelkowska est élue par acclamation.

○ **Formation continue**

Aucune candidature reçue.

I-05 : Comité perfectionnement
(un mandats de deux ans jusqu'en juin 2024)

Ouverture de la période de mise en nomination :

Émilie Poulin se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Émilie Poulin est élue par acclamation.

I-08 : Comité consultatif de la recherche
(fin de mandat en juin 2023)

Ouverture de la période de mise en nomination :

Manon Poulin se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Manon Poulin est élue par acclamation.

I-09 : CÉR (Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains)
(un mandat de 2 ans jusqu'en juin 2024)

Ouverture de la période de mise en nomination :

Une procuration en bonne et due forme a été reçue pour Vincent-Pierre Martineau.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Vincent-Pierre Martineau est élu par acclamation.

I-10 : Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec
(un mandat de deux ans jusqu'en juin 2024)

Aucune candidature reçue

I-13 : Comité de la politique culturelle
(quatre mandats de deux ans jusqu'en juin 2024)

○ **1. Danse**

Le Département de danse a fait parvenir la résolution suivante :

« Le département de danse a décidé de ne nommer aucun représentant sur ce comité pour l'an prochain. »

○ **2. Musique**

Le Département de musique a fait parvenir la résolution suivante :

« Lors de l'assemblée du 8 avril 2022, Michèle Gagné a été élue par le Département de musique pour le représenter au Comité consultatif des arts et de la culture. »
Steve McKay propose et Claudine Desautels appuie.
Adoptée.

○ **3. Représentant du secteur technique autre qu'artistique**

Ouverture de la période de mise en nomination :

Yvon St-Jean se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Yvon St-Jean est élu par acclamation.

○ **4. Représentant du secteur préuniversitaire autre qu'artistique**
(remplacement – mandat d'un an jusqu'en juin 2023)

Aucune candidature reçue

I-14 : Comité éthique de l'utilisation des animaux
(un mandat de deux ans jusqu'en juin 2024)

○ **1. Gestion et technologies d'entreprise agricole :**

Résolution départementale de GTEA votée le 8 avril 2022 :

« Le département de GTEA désigne Simon Lemieux, enseignant, pour siéger au Comité d'éthique sur l'utilisation des animaux. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Steve McKay appuie.

Adoptée

I-15 : Comité biosécurité

(un mandat de deux ans)

- **Techniques de santé animale**

Résolution 08-2122 du Département des Techniques de santé animale votée le 6 avril 2022 :

Les membres enseignants du Département des techniques de santé animale ont adopté à l'unanimité la proposition suivante lors de la réunion du 6 avril 2022 :

« Il est proposé que Jean-Pierre Roy soit désigné pour occuper le siège réservé à un enseignant ou une enseignante du Département des techniques de santé animale au comité de biosécurité. »

Annissa Laplante propose et Sandra Ledoux appuie.

Adoptée

I-23 : Comité santé psychologique des étudiant.es (nouveau comité institutionnel)

(un mandat d'un an jusqu'en juin 2023)

- **Secteur préuniversitaire
(remplacement de Nicolas Caron)**

Ouverture de la période de mise en nomination :

Lucie Bolduc est proposée par Nicolas Caron.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Lucie Bolduc est élue par acclamation.

12.4 Élections et nominations sur les comités syndicaux.

- **Syndical-01 : Comité de surveillance**

(Un poste vacant : mandat d'un an jusqu'en décembre 2023)

Aucune nomination reçue.

- **Syndical-03 : Comité de discipline :**

(quatre mandats d'un an)

Ouverture de la période de mise en nomination :

Jean Fradette se propose.

Manon Poulin se propose.

Annie-Chantal Guibord se propose.

Catherine Ladouceur se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Les quatre sont élu.es par acclamation.

Les comités suivants sont ouverts à la participation de toutes et tous sans limite quant au nombre de personnes. Les mandats sont d'un an, renouvelables annuellement.

Les membres de l'assemblée peuvent à tout moment manifester leur intérêt à participer à l'un ou l'autre des comités en écrivant à un membre de l'exécutif.

- **Syndical-04 : Comité précarité**

Aucune nomination reçue.

- **Syndical-05 : Comité environnement**

Clémence Trudel

Fabien Burnotte

Mathieu Poulin-Lamarre

Valérie Boisvert

- **Syndical-06 : Comité femmes**

Catherine Ladouceur

Annissa Laplante

Michèle LeRisbé

- **Syndical-07 : Comité PÉR (Programme d'étudiants réfugiés)**

Maria Chelkowska

Jean Fradette

- **Syndical-08 : Comité LGBTI et alliés**

Aucune nomination reçue.

- **Syndical-09 : Comité retraite**

Aucune nomination reçue.

- **Syndical-10 : Comité école et société**

Louis Desmeules

Jean Fradette

- **Syndical-11 : Comité de mobilisation**

Catherine Ladouceur

- **Syndical-12 : Comité sur les médias écrits**

Aucune nomination reçue.

- **Syndical-13 : Comité interculturelité, discrimination systémique au travail et éducation**

Michèle LeRisbé

Mikhael Kowalak

13. Divers

Jean-Luc Fillion rappelle qu'un midi-discussion a lieu ce midi avec deux invité.es pendant lequel il sera question de la crise climatique et du mouvement TJC. Les membres de l'assemblée sont invité.es.

14. Levée de l'assemblée.

Résolution 210.9

« *L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 12h02.* »

Jolyane Arsenault propose et Michèle LeRisbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Catherine Ladouceur, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente

Evelyne Letendre, secrétaire